

Livret de rentrée scolaire 2024/2025



MAIRIED'AGONAC

Tél . 05 53 06 37 09 - FAX 05 53 06 99 88

Courriel : agonac.mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.agonac.fr



Chers parents,

Je suis ravie de vous présenter la nouvelle édition du livret de la rentrée scolaire 2024/2025. Il vous aidera, je l'espère à préparer au mieux le retour de votre enfant sur les bancs de l'école.

Parce que l'école est au cœur de notre pacte républicain, mais aussi et surtout parce que c'est là que se construit l'avenir des citoyennes et des citoyens de demain, la municipalité entend poursuivre ses efforts pour offrir à tous les écoliers une éducation de qualité, qui leur garantisse à toutes et tous les mêmes chances de réussite.

Cette année, nous avons réhabilité entièrement le restaurant scolaire municipal. Cet aménagement s'inscrit pleinement dans la politique menée par la collectivité en matière de restauration scolaire, de santé et de soutien à l'agriculture locale.

Grâce à l'engagement des agents municipaux qui font un travail remarquable, les enfants bénéficient de menus équilibrés et de saison, avec plus de 90 % de produits bio et durables. Nous sommes heureux de proposer à vos enfants une offre de restauration raisonnée et vertueuse, préparée sur place à partir de produits bruts, qui participe à leur éducation au même titre que l'enseignement dispensé en classe.

L'école c'est aussi et surtout un lieu d'inclusion et de mixité par excellence, l'école publique assure la transmission des savoirs fondamentaux, mais doit aussi offrir aux enfants un espace d'ouverture aux autres et sur le monde, ce qui passe notamment par la mise en place d'activités péri- et extrascolaires valorisant la culture, la musique et le sport.

A ce titre, je tiens à remercier tous les enseignants, agents communaux ainsi que l'association des parents d'élèves qui œuvrent à nos côtés pour offrir à tous les enfants des activités culturelles et sportives.

J'adresse à tous les écoliers et écolières tous mes vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire, je souhaite à l'ensemble de la communauté éducative de passer une agréable année scolaire Agonacoise !

Bien cordialement

Christelle Druillolle,
Maire d'Agonac
Vice-présidente du Conseil départemental de la Dordogne

4 Services scolaires

Référents scolaires	page 4
1- L'école primaire (maternelle et élémentaire – 8 classes)	pages 5-6
2- Le temps de travail en autonomie Aide aux devoirs	page 7
3- Le restaurant scolaire	page 8
4- Le transport scolaire	Page 9

10 Services périscolaires

5- L'accueil périscolaire le matin et le soir	page 10
6- L'accueil de Loisirs Sans Hébergement le mercredi	page 11
7- L'accueil de Loisirs Sans Hébergement PETITES vacances	page 12
8- L'accueil de Loisirs Sans Hébergement GRANDES vacances	page 13

14 Divers

9- La médiathèque municipale	page 14
APE et Calendrier scolaire	page 15
CMJ	page 16

Pour tous renseignements utiles à la scolarité de votre enfant,
vous pouvez vous adresser à :

David AUJOUX , adjoint au maire	Responsable des commissions « Affaires scolaires » et « Restauration scolaire »
Nathalie PAPON , conseillère déléguée	Chargée de la commission « Affaires périscolaires - Jeunesse »
Jean-Marc PINET	Référent des commissions « Affaires scolaires » et « Affaires périscolaires »
Stéphanie BOMME-ROUSSARIE	Référente de la commission « Restauration scolaire »
Colin DEMOURES	Membre des commissions « Affaires scolaires » « Affaires périscolaires » et « Restauration scolaire »

PERSONNEL COMMUNAL intervenant dans les écoles et le périscolaire :

Séverine CACHEUX (responsable de l'ALSH),

Guillaume DUBUISSON,

Janique ARDOUIN,

Nancy CARON,

Ninon LAURENT,

Valérie POULAUD,

Maëva PUYBONNIEUX,

Vanessa LAGORCE,

Rémy ROULIN,

Sylvie METTLER,

Alla SLIEPSOVA,

Line PESLHERBE,

Gwendolyne VILLATTE.

Contacts

MAIRIE : agonac.mairie@wanadoo.fr ou 05.53.06.37.09

ALSH : alsh.agonac@gmail.com ou 05.53.06.12.05

RESTAURANT SCOLAIRE : cuisine.agonac@gmail.com ou 05.53.06.19.04

1

ECOLE PRIMAIRE

ce.0241289w@ac-bordeaux.fr

Directeur : Frédéric POULVELARIE

161 élèves

8 classes : 3 classes en maternelle - 5 classes en élémentaire



Ecole Maternelle
Square de l'avenir
09.75.22.33.79

55 élèves sont accueillis cette année :

3 CLASSES

Institutrices

Sophie VALENTIN : Petite Section : 18 élèves
Delphine CAPET : Moyenne section - Grande Section : 17 élèves
Isabelle SCHNEIDER : Moyenne section - Grande Section : 20 élèves

Personnel Communal

Maëva PUYBONNIEUX (ATSEM)
Valérie POULAUD (ATSEM)
Nancy CARON (ATSEM)

Temps scolaires :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30 - 11h30 / 13h15 - 16h15
Retour des enfants externes à
13h05

Ouverture de l'école à 8h20.





Ecole Élémentaire

8, avenue de la Beauronne
05.53.06.33.59

106 élèves sont accueillis

5 CLASSES

5 niveaux

Instituteurs

Françoise DREUILHE :

CP : 18 élèves

Alexandra SIAUX :

CE1 : 22 élèves

Christelle IANNONE :

CE2 : 20 élèves

Emmanuelle TEYSSIER :

CM1/CM2 : 23 élèves

Frédéric POULVELARIE / Laëtitia FAYE : CM2 : 23 élèves

Personnel communal

Janique ARDOUIN (pause méridienne)

Guillaume DUBUISSON (pause méridienne)

Ninon LAURENT (pause méridienne)

Sylvie METTLER (pause méridienne)

Temps scolaires :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
8h30 - 12h / 13h45 - 16h15

Retour des enfants externes à
13h35

Ouverture de l'école à 8h20.

Entrée et sortie scolaires

Ecole maternelle : l'entrée et la sortie se font par le portail principal pour tous les élèves.

Ecole élémentaire : l'entrée et la sortie se font au portail rouge côté médiathèque.

2

LE TEMPS DE TRAVAIL EN AUTONOMIE Aide aux devoirs

Le « Temps de Travail en Autonomie » se déroule les lundi, mardi et jeudi soirs, à l'accueil périscolaire de 17h à 18h15.

Il s'agit d'un dispositif de soutien scolaire proposé gratuitement par la municipalité à tous les enfants lors de l'accueil de loisirs du soir. Ce service permet aux enfants de bénéficier de l'aide d'un adulte pour effectuer leurs devoirs et apprendre leurs leçons.



Actuellement ce dispositif est encadré par les animateurs du centre de loisirs et trois personnes bénévoles.

Si vous souhaitez vous impliquer bénévolement dans le dispositif et encourager les élèves dans leur réussite scolaire et les aider à apprendre de façon ludique, votre aide sera la bienvenue.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter **Mme Séverine CACHEUX**, directrice de l'ALSH soit par téléphone au 05.53.06.12.05 ou par mail : alsh.agonac@gmail.com (réservation, inscription ou absence).

3

LA RESTAURATION SCOLAIRE

cuisine.agonac@gmail.com

05.53.06.19.04



Depuis quelques années, la municipalité d'Agonac soucieuse de proposer à tous les enfants des repas sains s'est engagée dans une démarche qualité pour ce service public essentiel à tous.

- Approvisionnement local et privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique
91% de produits bio par an
12 composantes bio locales par mois
- Utilisation de produits bruts et de saison
- Cuisine 100% faite maison
- 1 repas végétarien par semaine
- Tri des déchets et compostage
- Utilisation de produits ménagers écologiques

**N'oubliez pas
la SERVIETTE
« tissu »
pour votre enfant.**

Au-delà de la qualité des repas proposés, la collectivité a mis en place une tarification sociale pour rendre ce service accessible à tous les enfants.

Des efforts d'investissement ont été engagés avec la réhabilitation totale du restaurant scolaire.



La facturation des repas est établie mensuellement par la Mairie, le paiement se fait auprès de la trésorerie. Vous pouvez payer directement par carte bleue ou, pour plus de simplicité, **pensez au prélèvement automatique !**

En cas de maladie et sur présentation d'un justificatif auprès de la directrice de l'ALSH: tous les jours seront décomptés.

Allergies alimentaires

Les enfants ayant une allergie alimentaire sont accueillis dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Il sera supervisé par la directrice du centre de loisirs, du directeur de l'école et de la mairie. Dans ce cas, un tarif particulier à hauteur de 1 euro sera proposé aux familles.

TARIFICATION :

7.50 euros, c'est le coût d'un repas pour la commune.

Personnel communal intervenant en cuisine et au service

**Vanessa LAGORCE, Rémy ROULIN,
Séverine CACHEUX, Guillaume DUBUISSON,
Janique ARDOUIN, Nancy CARON, Ninon LAURENT,
Valérie POULAUD, Maëva PUYBONNIEUX,
Sylvie METTLER.**

TRANCHE Quotient Familial	Tarif
T 1 : 0 à 600 €	0.50 €
T 2 : 601 € à 1300 €	1.00 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	3.08 €
T 4 : à partir de 1501 €	3.11 €

4

LE TRANSPORT SCOLAIRE RÉGIE PERIMOUV : 05.53.53.30.37

Le Grand Périgueux organise le transport des élèves de l'école maternelle et élémentaire d'Agonac.

Il est assuré via la régie PERIBUS.

Agence Périmouv' - 11 rue du Président Wilson - 24000 Périgueux

Dossier d'inscription téléchargeable sur :

peribus.grandperigueux.fr

Pour assurer la sécurité des enfants, la Mairie délivre des gilets jaunes.



TARIFICATION :

Titre annuel : **93€** (pour les familles nombreuses : **78€**)

Titre trimestriel : **31€** (pour les familles nombreuses : **26€**)

La Mairie participera aux frais de transport pour la rentrée 2024/2025 à hauteur de **46,50 €** par enfant.

Personnel communal

Accompagnatrice du BUS durant les trajets du matin et du soir : Valérie POULAUD.



Circuit Scolaire - P05 - Modificatif

ALLERS			RETOURS		
COMMUNE	Point d'arrêt	L-M--J-V	COMMUNE	Point d'arrêt	L-M--J-V
AGONAC	AGONAC - Bosquely	08:02	AGONAC	AGONAC - Ecoles Maternelle et Primaire	16:30
	AGONAC - Lannerie	08:04		AGONAC - Bosquely	16:40
	AGONAC - Le Timbre	08:06		AGONAC - Lannerie	16:41
	AGONAC - Saleuil	08:07		AGONAC - Le Timbre	16:43
CHÂTEAU L'EVÊQUE	CHÂTEAU L'EVEQUE - Le Cluzeau	08:09	CHÂTEAU L'EVÊQUE	AGONAC - Saleuil	16:45
AGONAC	AGONAC - Le Lyonnnet	08:15	CHÂTEAU L'EVEQUE - Le Cluzeau	16:50	
	AGONAC - Sanet	08:18	AGONAC - Le Lyonnnet	16:52	
	AGONAC - Ecoles Maternelle et Primaire	08:22	AGONAC - Sanet	16:55	

Le Transport Scolaire en cas d'intempéries (neige, verglas...) :

Afin de vous informer sur l'état des transports scolaires :

- Ecouter votre radio locale, France Bleu Périgord (99.3 ou 94.6 FM),
- Téléphoner aux élus locaux : Christelle DRUILLOLE, Maire 06.63.19.01.44 / David AUJOUX, adjoint au Maire 06.82.16.96.50
- Au GRAND PERIGUEUX - Service Transports et Déplacements au 05.53.35.86.08 - 06.30.75.89.03

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Tout service de transport non effectué le matin ne doit pas l'être le soir.

Tout service de transport assuré le matin doit l'être, dans la mesure du possible, le soir.

5

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR

alsh.agonac@gmail.com

05.53.06.12.05 / 06.32.70.25.29

Inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>



L'accueil périscolaire se situe rue de la Fontaine de Bezan. Il est déclaré auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) et des organismes sociaux (CAF, MSA, ...)

ACCUEIL du MATIN : de 7h30 à 8h15

ACCUEIL du SOIR : de 16h30 à 18h30

L'accueil des enfants de 16h15 à 16h30 se fera gratuitement.

Afin d'organiser au mieux le service et mettre en place le personnel nécessaire, **il faut s'inscrire** selon les clauses du règlement intérieur auprès du Centre de Loisirs via le logiciel Berger Levrault :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>

Envoyer un mail pour tout changement de situation familiale, quotient, changement d'école (départ)

TARIFICATION :

Accueil du matin

TRANCHE Quotient Familial	Tarif commune	Tarif hors Commune
T 1 : 0 à 600 €	1.08 €	1.52 €
T 2 : 601 € à 1300 €	1.24 €	1.68 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	1.29 €	1.77 €
T 4 : à partir de 1501 €	1.44 €	1.89 €

Accueil du soir

TRANCHE Quotient Familial	Tarif commune	Tarif hors Commune
T 1 : 0 à 600 €	2.16 €	2.63 €
T 2 : 601 € à 1300 €	2.37 €	2.84 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	2.52 €	2.99 €
T 4 : à partir de 1501 €	2.68 €	3.15 €

6

L'ACCUEIL DU MERCREDI

05.53.06.12.05 / 06.32.70.25.29

Inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>

L'Accueil du mercredi fonctionne en période scolaire **pour les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés à Agonac ou sur les communes voisines.**

Cette structure d'accueil déclarée auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), est encadrée par des animateurs diplômés, en nombre requis, conformément à la réglementation.

Accueil journée : 7h30 à 18h30

Accueil 1/2 journée matin : 7h30 à 13h45

Accueil 1/2 journée après-midi : 11h30 à 18h30

TARIFICATION :

En période scolaire, afin de faciliter la gestion et l'organisation des activités, le prix du repas est intégré au tarif demi-journée.

TRANCHE Quotient Familial	1/2 journée	Journée	1/2 journée Hors commune	Journée Hors commune
T 1 : 0 à 600 €	6.28 €	8.14 €	6.83 €	8.72 €
T 2 : 601 € à 1300 €	6.44 €	8.34 €	6.98 €	8.93 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	6.80 €	9.12 €	7.35 €	9.77 €
T 4 : à partir de 1501 €	7.31 €	10.09 €	7.88 €	10.71 €

Personnel communal :

Séverine CACHEUX
Guillaume DUBUISSON
Janique ARDOUIN
Nancy CARON
Ninon LAURENT
Valérie POULAUD
Maëva PUYBONNIEUX



*Inscription préalable obligatoire auprès du Centre de loisirs
et selon les clauses du règlement intérieur*

7

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PETITES Vacances

05.53.06.12.05 / 06.32.70.25.29

Inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), fonctionne durant les petites vacances (la première semaine des vacances uniquement) d'OCTOBRE, de FEVRIER et d'AVRIL pour les enfants de 3 à 11 ans.

Cette structure d'accueil déclarée auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), est encadrée par des animateurs diplômés, en nombre requis, conformément à la réglementation.



Accueil journée : 7h30 à 18h30

Accueil 1/2 journée matin : 7h30 à 13h45

Accueil 1/2 journée après-midi : 11h30 à 18h30

TARIFICATION :

TRANCHE Quotient Familial	1/2 journée	Journée	1/2 journée Hors commune	Journée Hors commune
T 1 : 0 à 600 €	6.28 €	8.14 €	6.83 €	8.72 €
T 2 : 601 € à 1300 €	6.44 €	8.34 €	6.98 €	8.93 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	6.80 €	9.12 €	7.35 €	9.77 €
T 4 : à partir de 1501 €	7.31 €	10.09 €	7.88 €	10.71 €

*Inscription préalable obligatoire auprès du Centre de loisirs
et selon les clauses du règlement intérieur*

8

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT GRANDES Vacances

05.53.06.12.05 / 06.32.70.25.29

Inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), fonctionne durant les GRANDES VACANCES au mois de juillet pour les enfants de 3 à 11 ans et les ados de 12 à 17 ans ainsi que la dernière semaine du mois d'août pour les 3 à 11 ans.

Cette structure d'accueil déclarée auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), est encadrée par des animateurs diplômés, en nombre requis, conformément à la réglementation.

HORAIRES :
de 7h30 à 18h30



TARIFICATION :

TRANCHE Quotient Familial	Journée	Journée Hors commune
T 1 : 0 à 600 €	8.14 €	8.72 €
T 2 : 601 € à 1300 €	8.34 €	8.93 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	9.12 €	9.77 €
T 4 : à partir de 1501 €	10.09 €	10.71 €

Le programme des animations est adressé à chaque famille au plus tard à la fin du mois de mai.

***Inscription préalable obligatoire auprès du Centre de loisirs
et selon les clauses du règlement intérieur***

9

LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE LAURENT DE GRAULIER

agonac.bibliotheque@gmail.com

05.53.06.12.06

Les classes de l'école élémentaire et de l'école maternelle sont accueillies durant toute l'année scolaire à la médiathèque municipale.

Personnel de la médiathèque

Line PESLHERBE, assistante de conservation du patrimoine

Gwendolyne VILLATTE, agent du patrimoine



La médiathèque est ouverte au public les :

Lundi et jeudi : 14h - 18h

Mardi, Mercredi et vendredi :

10h - 12h / 14h - 18h

Samedi : 9h30 - 12h30

L'accès à la médiathèque est **GRATUIT** pour les *habitants de la commune* et les *habitants de Saint Front d'Alemps*.

Le tarif annuel des *adhérents hors commune* est de **10 euros**.

Pour consulter le programme des activités de la médiathèque :

<https://mediathequeagonac.wordpress.com>

Pour consulter le catalogue de la médiathèque et réserver des documents :

<http://mediatheque-agonac.dordogne.fr>

Pour s'inscrire à la newsletter de la médiathèque :

agonac.bibliotheque@gmail.com

Retrouvez toutes ces infos
sur le site :
www.agonac.fr
à la rubrique
« enfance et jeunesse »

Association des parents d'élèves d'Agonac

Mail : ape.agonac@gmail.com

Facebook : APE AGONAC

VACANCES SCOLAIRES 2024-2025

Rentrée scolaire des élèves

Lundi 02 septembre 2024

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : **samedi 19 octobre 2024**

Reprise des cours : **lundi 04 novembre 2024**

Vacances de Noël

Fin des cours : **samedi 21 décembre 2024**

Reprise des cours : **lundi 06 janvier 2025**

Vacances d'hiver

Fin des cours : **samedi 22 février 2025**

Reprise des cours : **lundi 10 mars 2025**

Vacances de printemps

Fin des cours : **samedi 19 avril 2025**

Reprise des cours : **lundi 05 mai 2025**

Vacances d'été

Fin des cours : **samedi 05 juillet 2025**



CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

Que fait le Conseiller ?

Dans l'école élémentaire et au collège, les Conseillers sont élus pour une année, de mars 2019 à mars 2020.

Le Conseiller municipal participe à une commission thématique parmi les suivantes :

- Solidarité - Partage
- Cadre de vie - Environnement
- Loisirs - Animations

Les projets travaillés dans les commissions découlent des programmes des candidats élus. Ces projets sont également présentés et débattus en séance plénière du Conseil municipal junior (ensemble des Conseillers municipaux juniors, Madamele Maire et ses représentants).

C'est un engagement qui te demandera du temps, des convictions et des idées. C'est une expérience passionnante et enrichissante.

Comment devenir Conseiller ?

Pour cela, il te faut :

Être en classe de CM1, CM2 ou au collège

Habiter la commune d'Agonac

Avoir l'accord signé de tes parents

Vouloir améliorer ton environnement, avoir plein d'idées et surtout être à l'écoute des Agonacois.



Tu es intéressé(e) ?

Alors, propose ta candidature pour représenter tes camarades au Conseil municipal junior (CMJ) !